



FERME DU MARAIS VERT



**Contrat d'engagement pour les livraisons d'œufs**

**Saison automne – hiver – 2022-2023**

**LE PRESENT CONTRAT EST ETABLI ENTRE :**

<p><b>Le producteur :</b>          LA FERME DU MARAIS VERT          29 rue du Château</p> <p>67270 Wilwisheim          fermedumaraisvert@gmail.com          Tél : 06 25 26 49 07</p>	<p><b>Et l'adhérent(e) AMAP :</b></p> <p>Nom          .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>.....</p> <p>mel :          .....@.....</p> <p><i>N'oubliez pas de nous signaler tout changement concernant votre adresse mail</i></p>
--	--

**CONTENU DU CONTRAT**

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire d'œufs biologiques par LA FERME DU MARAIS VERT 29 rue du Château à Wilwisheim. Chaque semaine, une quantité d'œufs sera fournie à l'amapien(e) selon le nombre fixé au départ dans le contrat :

Soit 6 œufs au prix de 2.28 €

Soit 12 œufs au prix de 4.56 €

- Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s des aléas de la production.
- La production étant engagée à l'avance, les œufs non retirés ne pourront faire l'objet d'un remboursement et seront redistribués à l'ensemble de l'équipe organisatrice. Il appartient donc à l'amapien(ne) de faire retirer ses œufs par un tiers. L'amapien(ne) faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par

l'avance de trésorerie, il accepte de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

## DUREE DE L'ENGAGEMENT

Le présent contrat est élaboré en général pour une saison agricole de **6 mois**.

Il comprendra **24** distributions, le contrat commençant le 3 octobre 2022 et finissant le 31 mars 2023 avec une **interruption de 2 semaines** en novembre .

## PAIEMENT

**Le paiement des œufs se fera en un versement, par chèque à l'ordre de la ferme du Marais vert. Il sera encaissé en début de période**

⇒ Contrat de 6 œufs par semaine (2,28 €) : chèque de **54.72 €**

⇒ Contrat 12 œufs par semaine (4,56 €) : chèque de **109.44 €**

Le chèque **à l'ordre de la ferme du Marais vert** devra être établi au moment de la signature du présent contrat et sera remis au secrétaire de l'AMAP « Les Saveurs de Kienheim » qui se chargera de les remettre au producteur.

## LIEU DE RETRAIT DES OEUFES

A **Kienheim** à la ferme Schmitt 7 rue de l'église le mercredi de 18h à 19h  
ou

A **Pfettisheim chez Luc et Martha HUBER**, 7 route de Truchtersheim, le vendredi de 18h à 19h.

A ..... le ..... / ...09.. / 2022

Signature producteur :

Signature adhérent :